



AGIR est une association de professionnels du transport public créée en 1987 par des élus et des techniciens souhaitant mettre à disposition des collectivités territoriales une expertise opérationnelle. Les adhérents de l'association bénéficient de différents services permettant de répondre aux problématiques diverses auxquelles ils peuvent être confrontés.

En 2020, AGIR compte désormais 280 adhérents, dont 190 autorités organisatrices urbaines et interurbaines et 90 exploitants indépendants.

Les services d'AGIR proposés aux adhérents sont organisés autour de 4 axes :

- Un service question / réponse
- Des études personnalisées
- Un catalogue de formations
- Des outils d'échanges de bonnes pratiques.

Les Services proposés par AGIR sur la compétence TEH ---

AGIR met à la disposition de ses adhérents une plateforme de compétences : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. Cette expertise « métier » permet de proposer une assistance opérationnelle aux collectivités territoriales adhérentes. Forte de son expérience en matière de transport des élèves et étudiants handicapés (TEH), AGIR propose une expertise inédite en matière de TEH.

1. L'ASSISTANCE AGIR : UN SERVICE « QUESTION/RÉPONSE »

Sollicitée par téléphone ou par mail, l'équipe d'AGIR traite les questions des adhérents et fournit des réponses argumentées sous forme de consultation.

Exemples de questions traitées :

- Modalités de prise en charge des frais des TEH
- Modalités d'organisation des TEH
- Mode de gestion (gestion directe ou déléguée) et outils contractuels d'organisation des TEH (type de marché public, etc.)
- Outils de contrôle des transporteurs sur les prestations effectuées (CCTP, pénalités, suivi de la facturation, etc.)
- Suivi de la performance des transporteurs : ratios techniques et financiers des TEH
- Méthodologie et outils d'optimisation des TEH

2. FORMATIONS

Organisme de formation agréé AGIR propose à ses adhérents des formations opérationnelles dans le cadre de leur cotisation. En matière de TEH, les formations conjuguent à la fois l'expertise juridique, financière et une meilleure connaissance des handicaps.

Exemples de formations 2020 :

- Gérer les transports des élèves et étudiants handicapés
- Optimiser les transports des élèves et étudiants handicapés
- Passer un marché public de transport d'élèves et d'étudiants handicapés
- Approche des handicaps

3. ECHANGES ET PARTAGES DES PRATIQUES & CONNAISSANCES

AGIR organise le partage de connaissances et contribue à l'échange d'expériences entre ses adhérents. L'organisation de ces échanges évite au agents des départements d'être isolés.

➤ Le groupe de travail :

Grâce à un réseau de professionnels dynamiques, AGIR pilote un groupe de travail, lieu d'échanges autour de cas pratiques, de retours d'expériences et d'interventions d'experts.

- **Le groupe de travail « TEH » dédié aux Départements** : ce groupe de travail se réunit 3 à 4 fois par an.

➤ Une plateforme interne sur Internet « résO AGIR »

RésO AGIR est à la fois une base de données (agenda d'AGIR, annuaire des adhérents) et un véritable lieu d'échanges et de partage des pratiques et des connaissances des professionnels. Le resO permet également la diffusion d'articles de presse spécialisée, de notes de travail sur des thèmes d'actualité et de supports de formation ou d'autres événements d'AGIR (Groupes de travail, Journées d'échanges, Journées AGIR, etc.).

4. EN OPTION : LES ÉTUDES

AGIR propose une cotisation optionnelle aux départements qui le souhaitent. Cette option comprend 5 jours d'assistance opérationnelle réalisée par des experts, en fonction des besoins, sur tous les types de sujets relatifs au TEH : juridique, finances, matériel, etc.